

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES d'une MAISON à usage d'habitation
d'un MANEGE EQUESTRE et PARCELLES SIS à CHALLEX (01630),
Lieudit « La Pièce »**

**ADJUDICATION le MARDI 1^{er} DECEMBRE 2026 à 14 h 00 à l'audience du Juge de
l'Exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, siégeant au
PALAIS DE JUSTICE 32 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête de

Maître Benoît CONTENT, Avocat au Barreau de l'Ain

ayant pour avocat

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :

**Une maison à usage d'habitation, un manège équestre ainsi que différentes parcelles situés
Lieudit « La Pièce » à 01630 CHALLEX cadastrés section B numéro 1105, 1107, 1225, 1226, 1228,
1229 et 1440 d'une superficie totale de 3 h 37a 63ca**

➤ **La maison à usage d'habitation** est édifiée sur un terrain de 8a et 48ca, cadastré section B 1107
comprenant au rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, dégagement, cave, chaufferie, buanderie, chambre, salle
d'eau communiquant avec la chambre, douche et wc situés dans le prolongement,
Au premier étage : entrée, dégagement, 3 chambres, 2 salles de bains, wc
Au deuxième étage : bureau, 2 chambres, salle de douche

➤ **Le manège équestre** est édifié sur un terrain d'une surface de 31a et 59ca, cadastré section B 1228
comprenant en extérieur façade Ouest : box double avec couloir d'accès à la piste intérieure du manège, pièce et
8 boxes à chevaux, façade Est : carrière recouverte de silice et délimitée par des barrières, façade Sud : appentis,
trois boxes, pièce à fourrage, côté Nord : place bétonnée pour lavage des chevaux,
Intérieur du manège : deux mezzanines, 3 bureaux, 2 selleries, une écurie édifiée sur un terrain de 3a et 28ca
cadastré B1226

Intérieur espaces boxes selleries : 17 boxes, un fenil, 3 selleries, wc double, espace de stockage des graines, atelier,
écurie avec 13 boxes accolée côté Ouest au bâtiment cadastrée section B1226 édifiée sur un terrain d'une surface
de 1a 61ca cadastré B1105

Intérieur club house : studio avec cuisine aménagée

➤ **Parcelles de terrain** cadastrées section B 1229 d'une superficie de 62a 42ca, section B 1225 d'une
superficie de 1h 88ares et 16ca, et section B 1440 d'une superficie de 42a 9ca situées derrière la maison. Pâtures
délimitées par des piquets et des clôtures, parcelles de bonne qualité.

Les lieux sont occupés.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens
sus désignés en UN SEUL LOT au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge
de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, au PALAIS DE
JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000), le **MARDI 1^{er} décembre
2026 à 14 h 00**, sur la **MISE A PRIX de 500 000 €,** outre charges.

Une visite des lieux sera effectuée le **19 novembre 2026 de 14 h 00 à 15 h 30** par la SELARL
Gérard LEGRAND, commissaires de justice, 24 Rue de la République BP 26 01202 VALSERHONNE

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au cabinet de Maître Benoît CONTENT, Avocat, 13 Avenue
Alsace Lorraine à 01000 BOURG EN BRESSE (Tél 04.74.12.07.71), et pour consulter le cahier des conditions de
la vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé (RG
n°24/00087).

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE-ALPES, de
10 % du montant de la mise à prix (consignation minimum 3 000 €).

Pour extrait,
Maître Benoît CONTENT